

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 15 juin 2023

Publié le : 23/06/2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle Robert Schwint – La City – 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h37 et levée à 19h03.

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°12), M. Daniel HUOT (à partir de la question n°6), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°9), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER.

Secrétaire de séance : M. Christian MAGNIN-FEYSOT.

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Yves GUYEN à M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Michel JASSEY à M. Yves MAURICE, M. Aurélien LAROPPE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU.

Congrès - Attribution de subventions

Rapporteur : M. Benoit VUILLEMIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	31/05/2023	Favorable
Bureau décisionnel	15/06/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant prévu au BP 2023 : 616 500 € Montant de l'opération : 16 500 €

Résumé :

Par délibération n° 2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire.

Il est proposé d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 4 500 € au congrès international « 20^{ème} journée d'été francophone en santé publique » organisé par l'Université de Franche-Comté qui se tiendra à Besançon du 02 au 07 juillet 2023,
- une subvention d'un montant de 3 750 € au congrès régional « Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC » organisé par La Plateforme Jeune Public BFC qui se tiendra à Besançon du 23 au 25 octobre 2023,
- une subvention d'un montant de 3 750 € au congrès national « Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF » organisé par Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine (BARAC) qui se tiendra à Besançon du 06 au 09 juillet 2023,
- une subvention de 4 500 € au congrès national « Journées Nationales sur les Composites » organisé par l'Association pour les Matériaux Composites (AMAC) qui se tiendra à Besançon du 03 au 05 juillet 2023.

Grand Besançon Métropole est un territoire dynamique qui se doit d'être bien présent dans l'activité que l'on dénomme souvent « tourisme d'affaires », à la fois pour asseoir sa visibilité, consolider ses atouts et spécialités, et encourager son écosystème.

Depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I. 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique

L'unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Santé (UFR Santé) est, en France, l'une des rares facultés à associer un département de pharmacie à un département de médecine.

L'Université d'été de Besançon est désormais un rendez-vous connu et reconnu par les professionnels, usagers et élus concernés par le champ de la santé publique dans le monde francophone.

Principales caractéristiques du congrès :

- le congrès se déroule sur 6 jours (du 02 au 07 juillet 2023),
- l'UFR Santé est le lieu choisi par les organisateurs pour les réunions, et le CROUS pour les repas. La soirée de gala aura lieu au Kursaal,
- le nombre de congressistes attendus est de 250 personnes représentant 1 250 nuitées,
- le budget du congrès lui-même est de 90 000 €.

Objet du congrès

L'Université d'été francophone en santé publique est un colloque ouvert à toutes les personnes concernées par les questions actuelles de santé publique ayant pour but de fédérer les savoirs et les savoir-faire autour de la promotion de la santé.

Ce concept constituera le fil conducteur de l'Université d'été, de ses enseignements et de ses débats, avec en particulier plusieurs conférences en séance plénière sur ce thème.

Une manifestation basée sur la diversité des savoirs et des expériences de chacun.

L'Université d'été vise à faire le lien entre action et recherche et à répondre à des problématiques concrètes, en favorisant une réflexion et des échanges autour d'expériences originales.

Les modules proposés sont destinés prioritairement à des professionnels en activité et des élus, usagers, citoyens œuvrant au sein d'institutions ou d'associations des champs sanitaires, sociaux ou éducatifs.

Elle réunit plus de 250 participants issus du monde francophone et d'horizons professionnels divers afin de favoriser la diversité et la mise en relation des acteurs impliqués dans le champ de la santé publique/promotion de la santé et de créer des outils transférables.

II. Coup de projecteur : rencontre avec la création jeunesse en Bourgogne Franche-Comté

La Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté (PLAJE) est un collectif d'artistes et de lieux qui défend la création et l'éducation artistique pour le jeune public. Elle est composée de professionnels de la région œuvrant pour les arts vivants à destination de la jeunesse (artistes, auteurs ou auteures, directeurs ou directrices de structures culturelles et programmeurs ou programmatrices, personnes chargées d'accueil ou d'accompagnement du public ou élu.e.s de nos territoires).

Principales caractéristiques du congrès :

- le congrès se déroule sur 3 jours (du 23 au 25 octobre 2023),
- le CDN et Le Bastion sont les lieux choisis par les organisateurs pour les réunions, Le Pixel pour les déjeuners et Carte Blanche pour les dîners,
- le nombre de congressistes attendus est de 200 personnes représentant 100 nuitées,
- le budget de ce congrès lui-même est de 122 500 €.

Objet du congrès

Depuis la 1ère édition en 2020 (à Besançon), une fois par an à la Toussaint, la PLAJe souhaite offrir à ses adhérents un espace de visibilité et d'échange autour de la création jeunesse dans notre grande région. Evènement itinérant (tantôt en Franche-Comté, tantôt en Bourgogne), ce temps fort permet d'assister à des spectacles finalisés, des lectures, des présentations de maquettes ou d'extraits de textes selon l'état d'avancement des projets, dans des lieux de diffusion partenaires. C'est autant d'occasions de confronter ses axes de travail, ses choix artistiques, de se mettre à jour sur l'actualité du secteur, les thèmes clefs à défendre auprès des publics jeunes, le tout dans une ambiance conviviale.

Coup de Projecteur répond aux problèmes de diffusion de plus en plus récurrents et ouvre un espace d'interconnaissance professionnelle en région sur le secteur jeune public.

Coup de Projecteur permet durant 2 ou 3 jours, tous les ans, de faire se rencontrer les professionnels attentifs à la question du spectacle vivant jeune public. La PLAJe leur donne l'occasion de confronter leurs axes de travail, leurs choix artistiques, de se mettre à jour sur l'actualité du secteur, les thèmes clefs à défendre auprès des publics jeunes...

C'est également pour les professionnels de la grande région de découvrir les infrastructures culturelles locales.

III. Besançon Accueil la Rentrée Associative (BARAC)

La BARAC est une association étudiante créée en 2012 dont le but spécifique est d'organiser des congrès nationaux de l'ANEMF à Besançon.

Le projet est d'organiser les Journées d'Été de l'ANEMF (JEA) 2023. Les JEA sont un des trois congrès majeurs de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France. Ce congrès, qui se

tient annuellement durant la première partie du mois de juillet, est ouvert à l'ensemble des étudiants en médecine de France, associatifs ou non.

Principales caractéristiques du congrès :

- le congrès se déroule sur 4 jours (du 06 au 09 juillet 2023),
- l'UFR Santé, Hauts de Chazal est le lieu choisi par les organisateurs pour les réunions, la soirée de gala se déroulera à l'Espace Grammont,
- le nombre de congressistes attendus est de 400 personnes représentant 1050 nuitées,
- le budget de ce congrès lui-même est de 66 050 €.

Objet du congrès

Durant les 4 jours qui composeront ce congrès, 3 axes seront définis.

Premier axe, la représentation étudiante à travers le Conseil d'Administration de l'ANEMF. En effet, ces rares moments de retrouvailles en présentiel sont très utiles pour les administrateurs qui peuvent échanger sur les actualités médicales, sur les avancées et les problématiques qu'ils rencontrent au sein de leur faculté. Ainsi, les administrateurs de la structure auront 4 jours pour débattre et prendre position sur les actualités qui entourent les études de médecine, des différentes réformes aux perspectives professionnelles, en passant par le statut de l'étudiant hospitalier et la précarité étudiante.

Deuxième axe, la formation de l'ensemble du réseau des étudiants en médecine. Formation médicale, enjeux de santé publique, santé et environnement, comment prendre en charge des cas de VSS, les bases du système universitaire... Au cours de ce congrès, de nombreuses formations seront proposées aux congressistes de façon à ce qu'ils gagnent en compétence sur l'ensemble des thématiques qui entourent les études et l'environnement hospitalo-universitaire. Un autre objectif de cet axe de formation est d'apporter un bagage au réseau associatif de l'ANEMF, à la fois sur la gestion d'une association, sur des événements de santé publique et d'innovation sociale, dans le but d'aider les étudiants à monter des projets et améliorer les structures associatives.

Enfin le troisième axe, centré autour de la vie de la structure. Cet axe est une spécificité des JEA. En effet, c'est durant ce congrès que le Conseil d'Administration procède à l'élection du nouveau bureau national de l'ANEMF. Ainsi, c'est un véritable moment de transition, de nouveau souffle qu'offre ce congrès. Une passation entre un bureau fatigué après un an de mandat et un nouveau bureau avec un nouveau projet et la lourde tâche de défendre les intérêts des étudiants en médecine de France auprès des interlocuteurs.

IV. Journées Nationales sur les Composites JNC 2023

Fort de 750 personnes, l'Institut FEMTO-ST est l'un des plus grands laboratoires de recherche publique français dans les domaines des Sciences pour l'ingénieur et des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication.

L'Association pour les Matériaux Composites (AMAC) organise des JNC tous les 2 ans.

Principales caractéristiques du congrès :

- le congrès se déroule sur 3 jours (du 03 au 05 juillet 2023),
- SUPMICROTECH, ENSMM est le lieu choisi par les organisateurs pour les réunions, la soirée de gala se déroulera au Kursaal,
- le nombre de congressistes attendus est de 250 personnes représentant 660 nuitées,
- le budget de ce congrès lui-même est de 103 400 €.

Objet du congrès

La 23^{ème} édition des Journées Nationales sur les Composites (JNC) se tiendra pour la première fois à Besançon du 03 au 05 juillet 2023. Les JNC sont organisées bi annuellement depuis 1978 sous l'égide de l'Association pour le Matériaux Composites (AMAC). Elles permettent périodiquement de faire le point sur les avancées scientifiques et technologiques.

Cette conférence qui rassemble tous les 2 ans autour des membres de l'AMAC une grande partie de la communauté composite française et francophone est l'occasion d'aborder toutes les facettes de ces matériaux, de leurs constituants et de leurs champs d'application.

Sous l'égide de l'AMAC et porté par Frédéric THIEBAUD, professeur (enseignant/chercheur à l'Université Franche-Comté/Institut FEMTO-ST-DMA), ce colloque de trois jours devrait permettre de renforcer le positionnement, et l'attractivité de FEMTO-ST, tant au niveau de la communauté francophone académique qu'industrielle dans un domaine à forts défis sociétaux.

V. Attribution de quatre subventions en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet au Grand Besançon d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conférences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre territoire, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Les congrès de l'Université de Franche-Comté, La Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté, Besançon Accueil la Rentrée Associative (BARAC) et l'Association pour le Matériaux Composites (AMAC) par leurs dimensions notamment, peuvent prétendre à un nombre de points maximum, et donc à une subvention maximum selon le mode de calcul prévu.

VI. Proposition d'attribution de quatre subventions pour les congrès de l'Université de Franche-Comté, La Plateforme Jeune Public Bourgogne Franche-Comté, Besançon Accueil la Rentrée Associative (BARAC) et l'Association pour le Matériaux Composites (AMAC).

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 4 500€ € au Congrès international « 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique » organisé par l'UFR Santé qui se tiendra à Besançon du 02 au 07 juillet 2023, une subvention de 3 750€ au congrès régional « Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC » la Plateforme Jeune Public BFC qui se tiendra à Besançon du 23 au 25 juillet 2023, une subvention de 3 750€ au congrès national « Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF » qui se déroulera à Besançon du 06 au 09 juillet 2023 et une subvention de 4 500€ au congrès national JNC 2023, Journées nationales sur les Composites organisé par L'Association pour les matériaux Composites (AMAC) qui se tiendra à Besançon du 03 au 05 juillet 2023.

M. Frank LAIDIE (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de quatre subventions réparties comme suit :

- 4 500 € au congrès international pour la 20^{ème} Université d'été francophone en santé publique, organisé par l'UFR Santé,
- 3 750 € au congrès régional : Coup de projecteur – rencontre avec la création jeunesse en BFC, organisé par la Plateforme Jeune Public BFC,
- 3 750 € au congrès national : Organisation des Journées d'été de l'ANEMEF, organisé par BARAC,
- 4 500 € au congrès national : Journées Nationales sur les Composites, organisé par l'AMAC.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

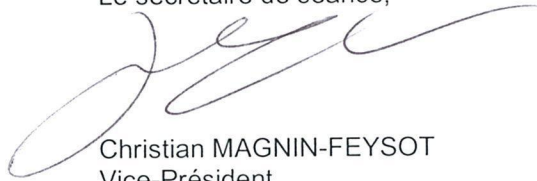
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le secrétaire de séance,



Christian MAGNIN-FEYSOT
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon